

Séance du 16 Février 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents Conseil Municipal	En exercice	Votants
11	11	11

L'an **deux mille vingt trois**Et le **16 Février**A **20 heures 30**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de **Patrick PALISSE, Maire**

Présents :

Véronique BELANGER
Raphaël CHEVALARD
Patrick DOUCHY
Michèle HOOGE
Stéphane LHUISIER
Anne LUPIAC
Lysiane PALISSE
Patrick PALISSE
Joël PUJADE
Frédéric PUGNERE
Mireille ROUZAUD

Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Affiché le

ID : 030-213001969-20230216-D20239-DE

Date de la convocation

10/02/2023

Absentexcusé : Aucun

A été nommée secrétaire : Lysiane PALISSE

Objet de la délibération :
Définition d'un Projet Rural

Le Maire met en débat le développement d'un projet sur la biodiversité ; ce projet serait conduit en collaboration avec EDF et l'association InSite.

La France est un pays riche de sa biodiversité. Patrimoine commun et capital pour l'avenir, sa nature doit être protégée. Depuis de nombreuses années maintenant, la nature nous lance un appel à l'aide. Le Conseil Municipal s'est engagé en début de mandature à répondre à cet appel par de multiples actions pour protéger et restaurer l'environnement (réintroduire des espèces animales endémiques, planter des haies, installer des ruches, semer des fleurs et autres graines, sources de nourriture pour oiseaux et insectes, favoriser la création de nids pour les oiseaux, poser des nichoirs, mieux conjuguer agriculture et biodiversité ...).

Comme elle le fait pour tous ses projets, la commune associera les écoles, la population, les associations ; elle devra maintenant associer les agriculteurs qui doivent être ou devenir des alliés de cette biodiversité.

Le Projet Rural à développerAvec les agriculteurs :

- Fermeture des milieux :

Nous constatons au sein de la commune un enrichissement très significatif de certaines zones (Camp Long, Le Cros de Masse, Le Chemin du Moulin, Es Crompe...) dû notamment à la déprise agricole des petites parcelles, nombreuses sur le territoire ; l'enrichissement généralisé est néfaste à la biodiversité et renforce le risque de propagation des incendies ; il faudra tout d'abord bien identifier les parcelles concernées et définir les actions à mener, en accord avec leur propriétaire, notamment,

plantation de haies (et pourquoi pas de vergers résistants aux maladies, semences de fleurs et autres cultures à animaux.

Pour faire face à l'enfrichement du territoire un système pastoral pourrait également être imaginé.

- Reconstruire un écosystème dans les vignes ou les vergers :

Les mésanges et les chauves-souris sont des prédateurs généralistes, elles limitent les cycles de pullulation des insectes et réduisent leur intensité. Elles permettent ainsi aux prédateurs spécialisés de venir à bout des ravageurs, comme font les coccinelles avec les pucerons. Ces espèces complémentaires participent à la résilience de la vigne.

L'objectif de l'installation de nichoirs à mésange ou chauves-souris est donc de reconstruire un écosystème dans les vignes. Les mésanges vont dévorer les papillons qui pondent ces larves dans les vignes et ainsi éviter leur prolifération. Ces nichoirs font revenir mésanges et chauves-souris au vignoble.

Cette démarche est en cours de développement à Laudun et Chusclan, deux villages voisins par les vigneron de la Maison Sinnae, pour protéger leurs vignes des insectes ravageurs. L'objectif sera de lancer une démarche analogue sur la commune.

- Avec l'école du village:

Il y aura lieu de poursuivre les actions déjà lancées : découverte de la nature (actions décrites ci-avant), nettoyage du village et de la nature, participation à la journée mondiale World CleanUp Day, participation à la labélisation E3D (Ecole en Démarche Globale de développement Durable) de l'école du PIN. On pourra imaginer d'autres actions.

Il faudra également définir comment associer les enfants aux nouvelles actions (voir ci-avant celles avec les agriculteurs par exemple)

- Avec la mairie :

Il y aura lieu de poursuivre les actions déjà lancées et en développer d'autres :

- Restauration de l'habitat des hirondelles,
- Repeupler nos rivières et ruisseaux en écrevisses autochtones
- Mise en place de ruches
- Actions annexes pouvant être intégrées au Projet :

- ❖ Participation aux animations autour du four communal (journée du goût par exemple).
- ❖ Création d'un bistrot de pays

- Avec la société communale de chasse :

La démarche sur le développement du lapin de garenne précédemment décrite sera poursuivie par la création d'une nouvelle garenne. Il faudra réfléchir également à l'extension de la démarche aux communes avoisinantes où le lapin de garenne a disparu.

Conduire le Projet avec InSite (selon description de InSite) :

InSite est une association loi 1901, fondée en 2019 dans le Gers, du constat que de nombreux acteurs agissent au quotidien pour faire vivre des initiatives positives en milieu rural, mais qu'ils manquent de moyens humains et financiers et se sentent souvent délaissés des politiques publiques. De l'autre côté, des jeunes sont disponibles et motivés pour s'engager, et rêvent souvent de vivre autrement, de découvrir de nouveaux horizons. De plus, les acteurs locaux détiennent chacun une part de la solution aux difficultés rencontrés en ruralité, mais communiquent rarement à l'échelle régionale et nationale. InSite décide d'aider ces acteurs ruraux, en leur donnant accès à l'engagement jeunesse et en favorisant le partage entre les initiatives.

InSite est donc une association qui a pour but de participer au développement local des mondes ruraux, en accompagnant les acteurs du territoire et en proposant l'accueil de jeunes volontaires en Service Civique pour une durée de 6 mois. Ces volontaires vivent pendant la durée de leur mission

dans la commune d'accueil, et se mettent au service des dynamiques locales pour répondre aux besoins identifiés lors du diagnostic commun. Le siège social est Tour de Termes, 32400, Termes d'Armagnac.

Les deux volontaires retenus vont vivre au cœur du village pendant 6 mois, ils accompagneront le projet 24 heures par semaine, la plupart du temps sur le terrain. Ils bénéficieront d'un logement gratuit, et, en tant que volontaire en service civique, d'une indemnité entre 470 et 580 euros par mois.

Toutes les charges liées au projet sont prises en charges par InSite à l'exclusion du logement des volontaires pris en charge par la commune. La commune ne disposant pas de logement vacant, les volontaires seront logés dans un logement loué par la commune ou chez l'habitant, en fonction des opportunités qui se dégageront d'ici l'été.

Les volontaires auront deux référents dans le conseil municipal : le maire et le deuxième adjoint. Ils seront régulièrement amenés à travailler avec l'employé municipal polyvalent et la secrétaire de mairie.

La mission débutera en septembre 2023 pour une durée de 6 mois.

Profil et sélection des volontaires

La commune a toujours privilégié l'équilibre homme/femme, la parité a d'ailleurs été imposée depuis 2014 dans le conseil municipal alors que rien ne l'imposait. Le conseil municipal souhaite donc une équipe de volontaires constituée d'une femme et d'un homme.

La sélection des candidats sera assurée conjointement InSite/commune.

Appel aux moyens de la Fondation EDF

En tant que de besoins, la commune fera appel aux moyens de la Fondation pour la réalisation de son projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE à l'unanimité** le lancement du projet tel que ci-avant décrit et autorise le maire à lancer toutes les actions qui y sont inhérentes.

Fait et délibéré à LE PIN, le 16 février 2023

Pour copie conforme au registre.

Le Maire
Patrick PALISSE

